



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN
3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

Paris le 11 janvier 2008

CCE de rentrée Le Président LAXALT vient écouter les élus.

- **Orientations stratégiques de l'entreprise**
- **Information consultation sur le projet de licenciement économique des centres de service et le plan de sauvegarde de l'emploi**

Suite à la demande de rencontre que nous avons formulée au nom de l'ensemble des organisations syndicales, le Président a proposé d'ouvrir la séance plénière.

Cette rencontre nous a permis d'échanger sur les grands enjeux stratégiques de notre entreprise et d'alerter sur le climat social dans l'entreprise.

Portant leurs interventions sur l'ensemble des secteurs, les élus CFDT ont rappelé que chaque mutuelle est partie intégrante du groupe MGEN et contribue activement à son image. Les salariés contribuent grandement à la qualité du fonctionnement et il est juste que soient pris en compte le maintien de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat, ainsi que leurs évolutions.

La CFDT attend beaucoup de l'écoute attentive dont a fait preuve le Président. Bien entendu celui-ci n'a pas apporté de réponse en séance. Le bureau national analysera la situation et nous espérons des réponses en commission paritaire. Nous souhaitons que la négociation, qui reprendra le 15 janvier, soit productive et permette de maintenir des relations sociales de qualité.

Le collectif CFDT, réuni à l'issue du CCE, a décidé de formaliser un rapide résumé de la situation brossée en séance dans un courrier de synthèse adressé au Président (voir en annexe).

Le CCE avait aussi un point important à l'ordre du jour concernant l'évolution de la restructuration des centres de services après bilan des réponses en termes de volontariat et d'acceptations des propositions de mobilité.

Bilan des réponses :

644 courriers envoyés, 12 acceptations, 42 mobilités volontaires formulées avec changement de centre de service, 45 projets personnels, 327 demandes de CAA.

En parallèle, la MGEN a recensé 105 départs naturels qui interviendront dans les 6 premiers mois de 2009 et qui pourraient contribuer à diminuer le bilan global des personnels qui seraient potentiellement licenciés.

Par ailleurs, et même s'il ne s'agit pas de postes supplémentaires, nous retenons la perspective d'ouverture d'une centaine de postes d'assistants mutualistes.

Interventions CFDT :

La commission de suivi va avoir un gros travail de synthèse et de vérification pour avaliser les sauvegardes possibles section par section, garantir la bonne application des critères, et acceptations de propositions. A l'issue de cette étape lourde, techniquement (et aussi émotionnellement car nos représentants voient apparaître les noms de salariés qui leur sont proches et pour lesquels ils ne peuvent pas forcément trouver de solution!), le nombre de salariés ciblés individuellement par section et par fonction sera déterminé et donnera lieu à envoi de courrier.

Nous avons souhaité que les personnels qui recevront ce courrier puissent disposer d'un **décal supplémentaire de réponse**, car jusqu'à présent chacun n'a eu à répondre qu'à des propositions, sans être sûr d'être visé à terme, après application des critères de désignation. De plus, certains peuvent se retrouver désignés, alors qu'ils n'ont pas reçu de proposition de modification du contrat de travail en liaison avec leur activité.

La MGEN a répondu favorablement, et laissera donc un mois de réflexion supplémentaire à la réception des courriers. Les centres qui devaient procéder à leur réorganisation avant cette date limite voient leur mise en place repoussée jusqu'à la fin de ce délai.

La CFDT a rappelé que chaque salarié disposait, suite à la négociation, d'une période de transition professionnelle (PTP) de 6 mois minimum pour trouver un reclassement. Si une solution de travail externe était trouvée avec période d'essai durant cette période, il serait souhaitable de permettre le maintien du bénéfice de la PTP en cas de non poursuite après la période d'essai.

La MGEN accède à cette demande et envisage la possibilité d'une convention tripartite avec le salarié et le nouvel employeur pour assurer elle-même la continuité de la rémunération durant la période d'essai. Il s'agit là d'une amélioration significative de l'accord initial. Certaines organisations l'ont bien compris et ont valorisé cette avancée obtenue sur demande CFDT.

S'appuyant sur la prise en compte par l'employeur des départs naturels prévisibles au cours du premier semestre 2009, la CFDT demande, compte tenu de l'évolution des dispositions sur le nombre de trimestres permettant d'accéder à une retraite à taux plein, de considérer favorablement les quelques **demandes de CAA** pour lesquelles il manquerait au bout du compte, **1 à 2 trimestres pour un accès au taux plein**.

Sans réponse positive à ce jour, la **MGEN n'a pas complètement fermé la porte à cette éventualité**

La CFDT demande aussi **quelle est la démarche envisagée vis-à-vis de nos élus et représentants du personnel locaux**, pour lesquels aucun licenciement ne peut être prononcé sans l'accord de l'inspection du travail du XV^e arrondissement de Paris (lieu du siège de l'entreprise).

La MGEN répond partiellement : une autorisation sera sollicitée avant toute acceptation de projet personnel ou CAA, et avant licenciement effectif, donc pas avant janvier 2009. Se pose pour nous le problème de la mise en PTP, pour laquelle la réponse reste évasive.

Les élus continuent à se prononcer unanimement contre le **projet de licenciement collectif** :

Vote contre : 12

Ayant signé le protocole visant à limiter les conséquences de ce plan, **actant les mesures complémentaires obtenues en séance**, ils se prononcent majoritairement pour le plan de sauvegarde de l'emploi, les **modalités permettant d'en limiter les conséquences** :

Vote Pour : 10, Contre : 2 (CGT)

La CFDT continuera à agir pour qu'à l'issue du processus, un emploi soit garanti à chacun.

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

**Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, c'est facile !
Voir l'onglet «adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.**

